

## **Rentrée scolaire 2007**

### **Discours - Xavier Darcos 29/08/2007**

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un plaisir sincère que je vous retrouve pour cette conférence de presse de rentrée 2007. Nous partageons aujourd'hui le privilège d'évoquer un sujet qui parle au cœur de millions de Français, qu'il s'agisse des 12 millions d'élèves et de leurs familles, ainsi que des 880 000 milliers d'enseignants qui s'appêtent à reprendre le chemin des classes.

Chacun d'entre nous, en effet, garde le souvenir de ces éternelles premières fois, où se mêlent le plaisir des retrouvailles, l'excitation de la nouveauté et l'appréhension de l'inconnu.

Mais la rentrée scolaire n'est pas seulement un temps fort où notre histoire individuelle rejoint notre identité collective. C'est le moment où **les engagements de l'année précédente se traduisent en actions concrètes.**

Le Président de la République a énoncé, au cours de la campagne présidentielle, une ambition et des priorités fortes pour notre système scolaire. Il les a clairement rappelées dans la lettre de mission qu'il m'a adressée, avec le Premier ministre, le 5 juillet dernier. **Cette rentrée scolaire revêt donc, à mes yeux, une importance particulière puisqu'elle constitue la première étape de la mise en œuvre du projet présidentiel en matière de politique éducative.**

C'est la raison pour laquelle je vous propose que cette conférence de presse soit l'occasion de faire un point de situation sur la mise en œuvre du projet présidentiel dans l'Éducation nationale, plutôt que l'exposé habituel sur l'état du ministère à la veille de la rentrée, pour lequel vous trouverez toutes les données nécessaires dans le dossier de presse qui vous a été remis.

#### **1- À la veille de la rentrée, une première étape a déjà été franchie dans la mise en œuvre du projet présidentiel**

Conformément à l'engagement qui avait été pris durant la campagne présidentielle, **les parents bénéficient désormais d'une nouvelle liberté, celle de choisir l'établissement scolaire de leurs enfants selon des règles claires.**

Au mois de juin dernier, j'ai décidé de réouvrir la période d'inscription dans les établissements scolaires. Dans le même temps, j'ai demandé aux recteurs et inspecteurs d'académie de satisfaire au maximum les demandes d'inscription hors secteur qui se sont exprimées.

Les demandes d'élèves boursiers, handicapés, malades sous traitement médical important ou engagés dans un parcours scolaire particulier, ont été examinées en priorité, tout comme les demandes de bon sens fondées sur la proximité géographique du domicile et de l'établissement souhaité ou la volonté de scolariser les frères et sœurs dans un même établissement.

Cette réforme a rencontré l'adhésion des familles, qui ont déposé plus de 13 500 demandes supplémentaires durant le délai supplémentaire que je leur ai accordé à mon arrivée au ministère. Au total, 77% des demandes ont été satisfaites à l'entrée en sixième, soit 10 points

de plus que l'an passé, et 67% à l'entrée en seconde, soit 6 points de plus par rapport à l'année précédente.

Je tiens à souligner que les principaux bénéficiaires de ces dérogations sont les élèves boursiers. Dans l'académie de Paris, par exemple, 82% d'entre eux ont reçu une réponse positive à leur demande d'inscription en dehors du secteur de leur établissement scolaire. Grâce au dévouement des autorités académiques et des chefs d'établissement, cette importante réforme s'est mise en place sans difficulté notable.

Comme je l'avais annoncé, les établissements qui perdent des élèves conservent cette année les moyens dont ils disposaient précédemment. J'ai demandé aux chefs d'établissement de consacrer ces moyens non pas à la réduction du nombre d'élèves par classe, dont on sait qu'elle est sans effet sur les résultats des élèves, mais à l'amélioration de leur projet d'établissement et au renforcement des actions pédagogiques en direction des élèves. Moins nombreux, mieux encadrés, les élèves de ces établissements devraient ainsi renouer avec la réussite scolaire et rendre à leur établissement son attractivité perdue. Mon objectif est de renverser la fatalité qui pèse depuis trop longtemps, dans l'indifférence générale, sur certains élèves et certains établissements.

Naturellement, cette première étape sera poursuivie et amplifiée en vue de doubler, à la rentrée scolaire 2008-2009, le nombre d'élèves bénéficiant d'une dérogation. Je rappelle que mon objectif est d'aboutir progressivement à la suppression totale de la carte scolaire à l'horizon 2010.

J'ai demandé aux deux inspections générales d'évaluer très précisément les résultats de cette rentrée scolaire. Dès que ce bilan me sera parvenu, j'engagerai une concertation avec l'ensemble des représentants des cadres administratifs de l'Éducation nationale, des collectivités locales et des parents d'élèves pour déterminer au mieux le rythme et les modalités de progression de la suppression de la carte scolaire.

J'envisage également de mettre en place une campagne d'information destinée à informer les familles, tout au long de l'année scolaire, du nouveau droit qui leur est offert.

Par ailleurs, je veillerai à maintenir la mixité sociale des établissements scolaires, qu'il s'agisse des établissements de destination, dont les inspecteurs d'académie veilleront à la diversité des effectifs sous l'autorité des recteurs, ou des établissements de départ dont l'attractivité devra être garantie par une étude fine des offres de formation et de l'accompagnement scolaire proposé.

**Cette rentrée scolaire se distingue également par l'action volontaire que j'ai engagée en faveur de la scolarisation des élèves handicapés.**

Des efforts importants avaient déjà été menés durant la précédente législature, permettant ainsi de faire passer le nombre d'élèves handicapés de 89 000 à 160 000 entre 2002 et fin 2006.

Le Président de la République s'est engagé à faire en sorte que le droit à la scolarisation des enfants handicapés reconnu par la loi du 11 février 2005 devienne rapidement une réalité pour toutes les familles. Ce n'est pas seulement un devoir moral à l'égard des enfants atteints d'un handicap. C'est aussi une richesse pour tous leurs camarades qui apprennent ainsi le respect de la différence.

Nous avons donc aujourd'hui une obligation de résultat pour l'accueil des élèves handicapés et ce, d'autant plus que notre détermination a suscité auprès des familles d'enfants handicapés un espoir et une demande qui ne sauraient être déçus.

Dès le mois de juin, j'ai souhaité, la création de 200 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI), portant leur nombre à près de 1 200 à la rentrée. Je rappelle que mon objectif est de parvenir à un total d'environ 2 000 UPI à l'horizon 2010 pour répondre aux besoins en matière d'accompagnement collectif des enfants handicapés.

Par ailleurs, environ 10 000 enfants handicapés supplémentaires bénéficieront d'un accompagnement individuel à la rentrée 2007. Pour les accueillir dans les meilleures conditions, j'ai décidé de recruter, dès cette rentrée, 2 700 postes d'auxiliaires de vie scolaire individuels (A.V.S.-I) supplémentaires.

Ce dispositif sera conduit en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs du monde du handicap que j'ai reçus ici la semaine dernière avec Xavier Bertrand et Valérie Létard.

Au-delà de cet investissement financier important de l'État, j'ai également deux préoccupations concrètes :

Répondre de manière immédiate aux attentes et interrogations des familles. Pour cela, le ministère de l'Education Nationale a constitué une plateforme téléphonique d'une trentaine de personnes qui est ouverte depuis lundi 27 août. Ce numéro azur (08.10.55.55.00) doit permettre aux familles de répondre aux difficultés qui n'auraient pas trouvé de solution au niveau local

Former de la manière la plus adaptée les auxiliaires de vie scolaire qui seront recrutés. Pour cela, chaque académie établira, en concertation avec les associations concernées, un plan de formation permettant de répondre aux enjeux de l'accompagnement du handicap.

**Par ailleurs, l'organisation du temps scolaire a été repensée pour permettre la mise en place d'activités nouvelles proposées aux élèves après les cours.**

Le Président de la République a voulu que l'école accueille les élèves après les cours, pour leur permettre notamment d'effectuer leurs devoirs scolaires dans des études dirigées. Cet objectif m'a clairement été fixé dans la lettre de mission qu'il m'a adressée.

C'est un **progrès social** pour les familles, et notamment pour les mères qui peuvent ainsi mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. C'est aussi un progrès social pour les élèves dont les parents n'avaient pas le temps, les compétences ou les moyens pour les aider à réviser leurs leçons.

C'est un progrès pour l'école tout entière, qui repense son articulation avec le temps des familles et s'ouvre ainsi davantage sur le monde. J'ai la conviction que la mission de l'école ne s'arrête pas après les cours, mais qu'elle est de donner aux élèves les meilleures conditions possibles pour assurer leur réussite scolaire.

A la rentrée des vacances de la Toussaint, l'accompagnement éducatif sera proposé aux élèves dans les 1 119 collèges de l'éducation prioritaire. Dès l'année scolaire 2007-2008, c'est donc 20% des collégiens du territoire qui pourront bénéficier de ce nouveau service.

Ce dispositif sera étendu, à la rentrée 2008, à l'ensemble des collèges puis à l'ensemble des établissements scolaires (y compris le primaire) d'ici la rentrée 2011.

Il comporte une période de deux heures ouverte quatre jours par semaine, durant laquelle les élèves pourront, suivant leurs besoins, bénéficier d'études surveillées et dirigées pour faire leur devoir, pratiquer une activité sportive complémentaire des heures d'éducation physique et sportive qu'ils auront reçues durant la journée ou s'adonner à une activité artistique ou culturelle.

J'ai demandé aux recteurs de s'impliquer personnellement dans la mise en place de ce dispositif et de désigner un référent par département pour en suivre l'organisation et le déroulement.

Concrètement, la nature de cet accompagnement éducatif sera définie par les équipes pédagogiques des collèges, sous la responsabilité du chef d'établissement. Il fera l'objet d'un projet présenté au conseil d'administration et intégré au projet d'établissement.

Les activités proposées durant ce temps d'accompagnement éducatif seront réalisées sous la conduite d'enseignants volontaires rémunérés en heures supplémentaires effectives, avec le concours d'assistants pédagogiques ou d'assistants d'éducation, d'étudiants volontaires ou encore de partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des collectivités territoriales ou encore d'associations.

Cette "école après les cours" doit être, en effet, l'occasion d'ouvrir plus largement le monde de l'école sur celui des initiatives locales qui recèlent souvent des trésors d'originalité, de compétence et de dévouement. J'ai d'ailleurs organisé ici, le 19 juillet dernier, un premier séminaire de travail avec les associations représentatives des collectivités territoriales, des associations complémentaires de l'école, des représentants du monde de la culture et des sports, en présence notamment de Roselyne Bachelot.

Cet accompagnement éducatif traduit la volonté de renforcer la place du sport et la présence des arts et de la culture à l'école conformément à la volonté du Président de la République.

**La pratique sportive**, en effet, ne saurait être réservée aux quelque 10 000 jeunes sportifs de haut niveau engagés dans un parcours scolaire adapté. Pour chaque élève, elle doit être l'occasion de se confronter aux valeurs d'effort, de respect d'autrui, de dépassement de soi.

Les études dont nous disposons montrent que le temps effectif consacré à la pratique sportive à l'école primaire est inférieur d'une heure, en moyenne, à celui qui est prévu par les textes. Je veux rendre aux élèves cette heure qui leur est due et je demande aux inspecteurs de l'éducation nationale de veiller à ce que ce soit le cas.

Dans les établissements du second degré, l'offre sportive sera développée dans le cadre de l'accompagnement éducatif et du sport scolaire et au travers de partenariats avec les acteurs locaux du monde sportif.

Je propose d'accentuer notre effort, cette année, dans deux directions. Je souhaite, tout d'abord, en concertation avec Roselyne Bachelot et Bernard Laporte, multiplier par deux la proportion de licenciés à l'U.N.S.S. ou dans un club sportif parmi les élèves de l'éducation prioritaire, pour qui l'école est souvent l'unique point d'accès à la pratique sportive.

Je veux, ensuite, améliorer significativement l'offre sportive proposée aux élèves handicapés en proposant un plan de formation des professeurs d'éducation physique et sportive au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CASH).

**La mise en place d'une véritable éducation culturelle et artistique** constitue également l'une des priorités de cette rentrée. Beaucoup d'actions ont d'ores et déjà été engagées pour cette rentrée.

Conformément à la volonté exprimée dans la lettre de mission du Président de la République, un enseignement à l'histoire des arts a été introduit dans les programmes de collège, qui sont en cours de réécriture.

Au cours de l'année scolaire 2007-2008, le nombre de collèges « Ambition Réussite » ayant un partenariat d'excellence avec une institution de niveau national ou régional sera doublé, passant ainsi de 25 à 50.

Mon objectif est que d'ici 5 ans, chaque école ou établissement scolaire ait établi, dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, un partenariat suivi avec une institution culturelle. Je rendrai compte régulièrement de l'avancée de la progression de cet objectif, et je demanderai aux recteurs de prendre toutes les dispositions nécessaires à sa mise en oeuvre.

Je souhaite également que les établissements scolaires puissent disposer de ressources numériques de qualité pour assurer la diffusion des grandes œuvres de notre patrimoine artistique et culturel.

C'est l'un des aspects de la mission que j'ai confiée, avec Christine Albanel, à monsieur Eric Gross, inspecteur général de l'Education nationale, ancien directeur du Livre au ministère de la Culture.

Nous lui avons également demandé d'établir les modalités de mise en place d'un "pass-enseignants" pour leur faciliter l'accès à tous les musées et monuments nationaux », en étudiant notamment la piste de la gratuité et de sa validité dans des lieux n'appartenant pas à l'État.

## **2- Cette année scolaire sera décisive pour la mise en œuvre des autres priorités du projet présidentiel**

**La transmission des savoirs fondamentaux reste plus que jamais l'objectif prioritaire du système scolaire.** Elle repose sur la mise en œuvre du socle des connaissances et des compétences fondamentales créé par la loi d'orientation et de programmation pour l'école du 23 avril 2005.

Pour cette année scolaire, la prise en compte effective du socle par les enseignants reposera sur trois grandes orientations de travail :

L'adaptation des programmes de la scolarité obligatoire aux exigences du socle sera poursuivie. Une première adaptation a été réalisée pour les programmes de l'école primaire (avril 2007). Pour le collège, l'aménagement des programmes est en cours et va se poursuivre. Il a été réalisé pour les langues vivantes, tant étrangères que régionales, les mathématiques et les disciplines scientifiques. Des groupes de travail ont été constitués pour le français,

l'histoire-géographie, les arts plastiques, la musique, la technologie et l'E.P.S. Ces groupes doivent conclure leurs travaux dans les mois qui viennent ;

Je souhaite, ensuite, continuer la réflexion sur la certification des paliers du socle situés en classe de C.E.1, C.M.2, 6ème, 3ème. Des grilles de références pour évaluer l'acquisition des connaissances et compétences du socle commun seront mises à la disposition des enseignants à titre expérimental. Quant au diplôme national du brevet, il devra permettre d'évaluer l'acquisition du socle à la session 2009. Pour la session 2008, deux compétences du socle seront introduites : l'obtention du brevet informatique et internet (B2i) et l'exigence du niveau A2 dans une langue vivante étrangère ;

Enfin, j'entends généraliser la mise en place des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.) pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition des compétences du socle. Au début du C.E.1 et, de façon expérimentale cette année au début du CM2, une évaluation diagnostique des élèves sera effectuée afin d'aider les enseignants dans la mise en place des P.P.R.E. pour les élèves les plus en difficulté.

Parce qu'elle est le lieu où se jouent souvent bien des destins, l'école primaire est la clé des succès de l'école.

C'est la raison pour laquelle elle fait souvent l'objet d'analyses passionnées, qui n'échappent pas toujours au double écueil de l'auto-satisfaction et du catastrophisme.

Loin de céder à ces extrémités, je veux faire preuve de pragmatisme et poursuivre la consolidation de l'école primaire en capitalisant sur ses acquis réels, sur l'engagement de ses maîtres et sur les apports de la loi Fillon.

Naturellement, la maîtrise des apprentissages fondamentaux doit être l'objectif prioritaire recherché. C'est la raison pour laquelle l'évaluation des résultats des élèves doit devenir un véritable instrument de pilotage de l'école primaire, car elle est la contrepartie indispensable de la liberté pédagogique que je veux garantir aux enseignants.

Je crois aussi que l'école primaire a besoin d'une nouvelle organisation pour relever les nouveaux défis qui lui sont proposés. Je propose donc d'avancer, en partenariat avec les collectivités locales, dans la constitution d'établissements publics d'enseignement primaire.

Je n'oublie pas, évidemment, le rôle essentiel que doit jouer le second cycle du second degré dans la mise en œuvre des objectifs de la loi Fillon : mener 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, faire parvenir 50% d'une génération à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur et tendre à la suppression des sorties du système éducatif sans aucune qualification.

La voie générale doit être réorganisée en vue de ces objectifs. Je pense notamment à la réduction des déséquilibres qui opposent les différentes filières du baccalauréat, entre une filière scientifique prestigieuse au lycée mais insuffisante à faire émerger de réelles vocations scientifiques, une filière économique et sociale aux débouchés incertains et une série littéraire en déclin constant depuis dix ans, qui n'accueille plus qu'un lycéen sur dix.

La voie professionnelle fera l'objet d'un plan volontariste de valorisation et de rénovation. Les lycées professionnels doivent désormais accueillir des publics différents en faisant coexister des élèves en formation initiale, des apprentis et des adultes en formation continue.

Il est indispensable, à cette fin, de relancer le « lycée des métiers » dont le label n'a été attribué qu'à 350 lycées sur 1 700. Je veux aussi simplifier et rationaliser l'offre de diplômes pour la recentrer sur ceux qui favorisent l'insertion professionnelle.

Trop d'élèves abandonnent en cours de formation faute d'une vision claire sur les débouchés du diplôme qu'ils préparent. D'ici la fin de l'année, je présenterai mes propositions pour cette rénovation de l'enseignement professionnel.

**La performance de notre système d'orientation est l'une des nouvelles frontières de notre système éducatif.** L'école ne doit pas se contenter de transmettre des savoirs. Elle doit aussi aider l'élève à mobiliser ses connaissances au service d'un projet individuel, d'une curiosité, d'une ouverture au monde.

L'orientation n'est pas seulement le fait d'aider l'élève à choisir la filière qui correspond le mieux à ses goûts du moment ou à l'offre disponible. C'est surtout le mettre en contact avec ceux qui sauront le guider par leur expérience et leur expertise et donner un sens ou une cohérence à son parcours scolaire.

Vouloir conduire cette mission sans faire appel à des compétences extérieures à l'école, c'est la vouer à l'échec. Mais vouloir réduire l'orientation, au contraire, au simple « contact du terrain », c'est faire disparaître le recul nécessaire à son succès.

Naturellement, le rapprochement entre l'école et l'entreprise doit se poursuivre, car il participe pour beaucoup à la rénovation de notre offre de formation en adéquation avec les besoins du marché du travail. À cette fin, les premières assises du partenariat « école-entreprise », qui se dérouleront à l'automne, permettront de dresser un état des lieux et d'engager des actions nouvelles.

Je souhaite également que nous propositions à chaque lycéen, au cours de son année de terminale, un point précis sur les caractéristiques et les débouchés des filières universitaires qu'il prévoit d'entreprendre. Nous devons accepter notre part de responsabilité dans l'échec qui frappe près d'un étudiant sur deux au cours du premier cycle de ses études universitaires. Bien formés, bien informés, nos élèves aborderont l'enseignement supérieur avec de vrais gages de réussite.

La question de l'orientation suppose d'entretenir un dialogue constant avec les familles, auxquelles je veux réserver une vraie place au sein de nos établissements scolaires. La circulaire de septembre 2006, qui donne aux parents le droit d'être reçu individuellement et rapidement par le chef d'établissement ou un membre de l'équipe éducative, doit être appliquée sans délai.

Je demanderai aux inspections générales de suivre l'avancée de son application et au médiateur de l'éducation nationale de me faire remonter les signalements éventuels des manquements à cette obligation. Comme je l'ai rappelé à la PEEP et à la FCPE dès les premiers jours de mon entrée en fonction, les parents ne sont pas, pour moi, de simples membres de la communauté éducative. Ils sont les premiers responsables de l'éducation de leurs enfants : c'est la raison pour laquelle le Président de la République a souhaité qu'ils puissent être totalement libres de choisir l'établissement scolaire de leurs enfants.

Je souhaite mener, au cours de cette année scolaire, une réflexion approfondie avec les représentants des parents d'élèves sur les moyens de renforcer la place des parents au sein des établissements scolaires.

Je ne me satisfais pas de ces élections où près d'un parent sur deux ne juge pas utile de se déplacer et je veux leur redonner des raisons le faire. Je crois notamment que les parents devraient pouvoir bénéficier d'un pouvoir de décision concernant la vie scolaire, car elle est la poursuite du cadre de vie qu'eux-mêmes s'efforcent d'apporter à leurs enfants.

Enfin, je crois que les familles doivent pouvoir compter sur la continuité du service public d'éducation.

Elles doivent pouvoir bénéficier d'un service minimum en cas de grève des personnels. Si chacun comprend bien qu'il n'est pas possible, ces jours-là, d'offrir les cours habituels, il me semble choquant en revanche que des parents doivent cesser de travailler parce que l'école n'est pas en mesure d'accueillir leurs enfants.

### **3- Les nouvelles missions de l'école n'empêcheront pas sa participation à l'effort de maîtrise de l'emploi public**

Premier employeur de l'État, l'Education nationale ne se dérobera pas dans l'effort de non-renouvellement des fonctionnaires partant à la retraite poursuivi par l'ensemble du gouvernement.

Avec un effectif qui représente plus d'un fonctionnaire sur deux, elle y prendra part à hauteur de son importance numérique. Elle devrait donc réaliser la moitié des 22 700 non-renouvellements de postes annoncés par le Premier ministre au mois de juillet dernier, soit 11 200 postes, ce qui représente moins de 1% des emplois publics du ministère de l'Education nationale. C'est donc un objectif tout à fait réaliste et réalisable.

Ce chiffre n'est pas le fruit d'un savant calcul comptable. Il repose sur la prise en compte de trois grandes caractéristiques du ministère de l'Education nationale :

En premier lieu, la démographie scolaire laisse envisager un recul de 25 000 élèves dans le second degré, contre une évolution légèrement positive dans le premier degré. C'est donc dans le second degré que les postes d'enseignants ne seront pas renouvelés, ceux du premier degré continuant à progresser d'environ un millier ;

Ensuite, la gestion du système éducatif comporte un important potentiel d'économies, comme l'ont d'ailleurs noté tous les rapports publics disponibles sur la question. Je pense, notamment, aux surnombres d'enseignants dans des disciplines qui manquent d'élèves, comme c'est le cas par exemple pour les professeurs d'allemand. Je tiens à rappeler, d'ailleurs, que le rapport de la Cour des comptes d'avril 2003 montrait que si chaque emploi actuellement payé dans l'Education nationale était effectivement travaillé, il y aurait 32.000 personnes de plus en activité, soit l'équivalent d'une académie. En ne renouvelant pas le tiers de cette académie fictive, nous avons donc encore de la marge devant nous ;

Enfin, nous voulons proposer aux enseignants une nouvelle façon de travailler qui participera à l'effort de réduction de la dépense public tout en bénéficiant à la revalorisation de leur pouvoir d'achat. Ils doivent pouvoir, lorsqu'ils le souhaitent travailler plus pour gagner plus en sollicitant davantage d'heures supplémentaires, ce qui constitue une économie de postes non négligeable.

**Moins nombreux, mais mieux payés, les enseignants sont en effet nombreux à demander une revalorisation de leur condition qui s'est considérablement dégradée au cours des dernières décennies.**

Comme le Président de la République s'y était engagé durant la campagne présidentielle, le Premier ministre installera prochainement un comité chargé d'engager un profond travail de redéfinition du métier d'enseignant.

Ce comité, qui sera placé sous l'autorité Michel Rocard, ancien Premier ministre, sera présidé et animé par Marcel Pochard, conseiller d'État.

Il aura pour mandat de recueillir l'ensemble des avis concernés, d'identifier les points de convergence ou de divergence et d'en faire la synthèse dans un Livre Vert qui sera publié à la fin de l'année civile.

À partir de ce travail, le Gouvernement élaborera un Livre Blanc rassemblant ses propositions et qui servira de base de discussion avec les représentants du monde enseignant.

Mesdames, Messieurs,

Le progrès a toujours été l'horizon d'attente des penseurs du système scolaire. Sans rien renier de cette tradition, je crois aussi que notre école peut aussi être le moteur d'un certain rapport des politiques à la modernité. Le destin de l'école n'est pas devant elle, il est en nous. En cette veille de rentrée scolaire, j'invite chacun, enseignant, parent, élève, élu, à s'en saisir.

Je vous remercie.